

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **lundi, 15 décembre 2022 à 20h00.**

1. Ouverture de la séance.

Les conseillers présents :

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Siège #1 Mme Francine Julien | Siège #4 M. Mathieu Labrecque |
| Siège #2 M. Christian Lemay | Siège #5 M. Jocelyn Chamberland |
| Siège #3 Mme Dominique Laforce | Siège #6 M. Luc Chapdelaine |

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

306-12-2022 2. Renonciation de l'avis de convocation.

Il est unanimement résolu que le Conseil tienne une séance spéciale et renonce à l'avis de convocation puisque tous les membres du Conseil sont présents.

Adopté.

307-12-2022 3. Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mathieu Labrecque, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Ouverture de la séance extraordinaire.
2. Renonciation de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Recommandation de l'architecte pour le projet du garage et autorisation de signatures.
5. Autorisation de paiement décompte numéro 3 de Sintra pour les travaux des 6 rangs.
6. Offre de services professionnels de Un à Un Architecte pour la construction d'un centre récréatif et d'une nouvelle patinoire.
7. Période de questions.
8. Levée de séance spéciale.

Adopté.

308-12-2022 4. Recommandation de l'architecte pour le projet du garage et autorisation de signatures.

Considérant qu'un projet de construction d'un garage municipal a fait l'objet d'un Appel d'offres sur le SEAO;

Considérant que la date buttoir était le 5 décembre 2022;

Considérant que quatre soumissionnaires ont déposé une offre;

Considérant que les quatre soumissionnaires sont conformes aux règles de passation de soumission;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Construction JBR inc. avec un montant de 941 000 \$ plus taxes;

Considérant la recommandation de Un à Un Architecte d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction JBR inc sous réserve de ce dernier, de se conformer aux conditions d'octroi de contrat prévues à l'appel d'offres.

En conséquence, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité des membres du Conseil (le maire n'exerce pas son droit de vote) :

DE donner le contrat à Construction JBR inc. au montant de 941 000 \$ plus taxes;

D'autoriser le maire, M. Robert Julien et la directrice générale Mme Anny Boisjoli à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume le contrat de construction.

Adopté.

309-12-2022 5. Autorisation de paiement décompte numéro 3 de Sintra pour les travaux des 6 rangs.

Considérant la réception du décompte no 3 de Sintra pour les travaux des 6 rangs au montant de 9512.02 \$;

Considérant la recommandation de notre ingénieur d'approuver le décompte;

En conséquence, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine et unanimement résolu d'approuver la facture numéro 3023526 de Sintra pour un montant de 9512.02 \$ et d'effectuer le paiement.

Adopté.

310-12-2022 6. Offre de services professionnels de Un à Un Architecte pour la construction d'un centre récréatif et d'une nouvelle patinoire.

Considérant l'offre de services professionnels de Un à Un Architecte pour la construction d'un centre récréatif et d'une nouvelle patinoire;

Considérant que cette étude est une planification générale du projet pour la phase préliminaire des plans préliminaires, d'une esquisse en 3D et de l'estimation des coûts de construction.

Considérant que cette étude est nécessaire au projet;

Considérant l'offre de service au coût de 5405 \$ plus taxes applicables pour les plans préliminaires de la phase 1;

Considérant l'offre de services au coût de 5865 \$ plus taxes applicables pour les plans préliminaires de la phase 2;

En conséquence, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Francine Julien et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de Un à Un Architecte pour un coût total de 11270 \$ plus taxes applicables.

Adopté.

7. Période de questions.

La période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour de la séance extraordinaire a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150. Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions par l'entremise du site Internet.

311-12-2022

8. Levée de séance spéciale.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 20h35.

Adopté.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien
Maire